

# UN PEU D'HISTOIRE...



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Pougny a été une commune très active pendant la guerre de 14-18, comment pensez-vous donc? Tout simplement en s'occupant profondément de tous nos soldats blessés ou gazés avant de repartir parfois au combat.

En effet, Pougny avait un lazaret pour accomplir cette tâche, spécialement mis en place pour les circonstances. Au fait, qu'est-ce qu'un lazaret? : un lazaret est un établissement, un lieu, où s'effectue le contrôle et une surveillance sanitaire.

Ce genre d'équipement n'était pas sans risques pour les habitants de la commune car chaque militaire pouvait rapporter une maladie extrêmement contagieuse, contractée au front.

Pourquoi Pougny avait été choisie pour assurer cette mission, le cadre global de la commune s'y prédisposait. Cette commune était assez éloignée des combats, proche de la frontière suisse siège de la croix rouge; le dépôt principal de la croix rouge pour la France et peut-être même pour une partie de l'Europe s'y trouvait.

La grande ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Genève permettait le transfert des malades en toute quiétude.

La gare de Pougny était alors aménagée de surplus d'une troisième voie pour recevoir les convois humanitaires suivant cette infrastructure déjà en place pour l'industrie qui était active sur la commune « activités qui nécessiteraient également tout un sujet à débattre dans une prochaine édition »

Pougny disposait aussi à l'époque de la grande voie routière nationale « 84 » et du plus grand poste de douane du Pays de Gex .

Les entrepôts de la croix rouge se situaient entre la gare et la tuilerie Crépel, cet entrepôt disposait d'un embranchement interne sur toute la longueur, raccordé aux réseaux ferroviaires, plus un quai de débarquement dont l'extrémité était équipée d'une grue à fort tonnage pour effectuer les manutentions principales de la croix rouge et de l'usine Crépel, tout en pouvant servir éventuellement à d'autres activités locales très denses à cette époque.

### **Mais au fait, où se trouvait le lazaret ?**

Le lazaret occupait tout le rectangle formé par la voie ferrée, la rivière L'Annaz, la nationale 84 et le Rhône.

Des vestiges étaient encore visibles dans les années 60 par des fondations de baraquements et même encore par des structures de WC turcs à même le sol. Ces vestiges ont semble-t-il tous disparus au moment des transferts et de la création du terrain de football qui s'est déplacé 4 fois en reculant à chaque fois plus près de la rivière alors qu'il était initialement dans ses débuts très proche de la douane qui était à l'époque un peu plus près du passage à niveau matérialisé par une simple cabane en bois située environ à la hauteur de l'entrée du parc du restaurant. La butte de terre le long de la nationale entre la douane et le passage à niveau servait de gradins pour les spectateurs dans sa première édition.

Des milliers de militaires allaient passer dans ce cadre qui essayait de leur redonner un peu de vie et d'espoir. Le contrôle et la surveillance de ces militaires provisoirement sur la commune étaient assurés par un important poste de gendarmerie situé dans le bâtiment encore existant en face de la douane actuelle.

Tous ces gens plus ou moins malades et leurs soignants avaient aussi besoin de distractions, pour cela, c'était le rôle du petit casino entièrement démoli aujourd'hui situé en bas à droite de la descente de l'ancienne route du barrage intercalé entre le vieux pont et le nouveau.

Des artistes qui naviguaient entre le casino de Paris et le grand théâtre de Genève s'arrêtaient souvent pour donner une aubade aux militaires.

Toutes ces informations ont été recueillies en grande partie par Jean-Marc Lagriffoul dès l'âge de 10 ans.

Passionné d'histoire et par la chance d'avoir rencontré certaines personnes très âgées à cette époque, comme madame Crépel, Léon Vuichard, Isidor Mottier qu'il aimait fréquenter et écouter. Puis, Mr et Mme Bourgeot, Mr Duchesne, Mme Jacqueline Claude cantatrice au casino de Paris.

D'autres sujets pourraient être développés comme l'activité industrielle, commerciale, agricole au début du siècle 1900, les années 50 et 60...



## CCPG Changement statut de l'ARC

Le 17 septembre dernier, le conseil communautaire de la CCPG acceptait la transformation de l'ARC – “Association Régionale de Coopération des Collectivités” , association loi 1901 - en syndicat mixte. Pougny fut une des 7 voix qui refusèrent cette transformation. Nous vous donnons ici quelques précisions.

Tout d'abord, l'ARC (association) est une des instances qui participent au développement des relations transfrontalières. Un des éléments du Comité Franco Valdo Genevois. Sur le fond, nous sommes évidemment convaincus et de la nécessité de développer les relations Franco/Suisses et de la nécessité de faire progresser ces relations.

Les raisons qui nous ont amenés à voter contre et que nous avons développées lors des réunions consacrées à cette question sont les suivantes :

1. les relations Franco/Suisses sont réglées d'état à état par l'intermédiaire du CRFG (Comité Régional Franco Genevois) et par personne d'autre. l'ARC (association) est un membre de ce comité. L'ARC (syndicat) ne pourra lui aussi qu'être un membre de ce comité et ne pourra en aucun cas prétendre “parler d'une seule voix face aux Suisses”.

2. La création de l'ARC (association) a été une bonne initiative qui correspondait à des besoins réels. Cet ARC (association), sans être un instrument parfait - surtout du point de vue de l'appel à la participation des citoyens - a obtenu des résultats. Ce qui montre son efficacité. Nous pensons que cet ARC (association) peut continuer à donner de bons résultats, qu'il peut être amélioré et qu'il n'y a pas urgence à s'en débarrasser.

3. En fait, “parler d'une seule voix face aux Suisses” cache la nécessité de se mettre d'accord entre nous, de ce côté de la frontière. Jusqu'à aujourd'hui, l'Arc (association) étant une organisation non contraignante, ses membres ont été amenés à se mettre d'accord par consensus. Ce ne sera pas le cas avec l'ARC (syndicat mixte) puisque les décisions y seront prises à la majorité et qu'il est interdit à un de ses membres de le quitter. On nous a dit que jusqu'à maintenant tout c'était bien passé entre les membres, que les décisions prises n'avaient lésé personne et qu'il n'y avait aucune raison de penser que cela pourrait changer. Nous avons réfuté cette façon de présenter les choses. C'est cette réponse qui a été résumée par des phrases comme « les opposants ont peur des savoyards ! ». Notre réponse a été la suivante :

- nous n'aimons pas entendre des mots comme “Savoyard” ou “Suisses” qui pervertissent le débat.

- des différences, voire même des oppositions apparaîtront, non pas entre la partie gessienne , bellegardienne et la partie savoyarde mais à l'intérieur de ces parties. nous pensions et pensons toujours aux décisions à prendre dans des domaines comme,

- le financement des transports publics. Par les entreprises suisses et françaises ?, uniquement françaises ?, par les usagers ?, par la rétrocession frontalière ?

- le développement de l'aéroport de Genève Cointrin ? (L'avion étant, et de loin, le mode de transport le plus polluant.) le réduire ou l'augmenter ?

- la santé et les hôpitaux. Privés ou publics ? avec ou sans la sécurité sociale ? La sécurité sociale devra-t-elle ou non rembourser les soins en Suisse ?

- le développement de l'agglomération Franco Valdo Genevoise. Il nous faudra bien décider un jour des contournements de Genève, routier et ferroviaire. Quels tracés alors utiliser ?

4. les élus de l'ARC (syndicat mixte) seront des élus au 3eme degré (ceux qui les éliront étant eux, élus au second degré). En donnant de nouvelles prérogatives à ces élus nous affaiblissions et les communautés de communes et les communes.

5. Les incidences de la mise en place de l'ARC (syndicat mixte) sur le rôle, des départements et de la région avec les communautés de communes, les communes, Genève et la Suisse n'ont pas été suffisamment étudiées.

6. Cette création de l'ARC (syndicat mixte) se fait en même temps que la mise en place par le gouvernement de la “Réforme Générales des Politiques Publiques” (RGPP) qui prévoit de modifier le rôle des communes, des départements, des régions, les modes d'élection. Il nous paraît donc préférable d'en savoir plus sur les effets de cette réforme, en particulier sur les compétences des communes, avant d'en déléguer une partie.

7. Certains événements, certains projets laissent à penser que le développement démocratique de l'ARC (syndicat mixte) demandera des efforts. Citons :

a) la rapidité avec laquelle cette transformation de l' Arc (association) en ARC(syndicat mixte) devait être votée. Il a fallu l'intervention des opposants pour que deux séances de débat soient ajoutées, (ce que nous avons apprécié);

b) Le fait que le préfet de Haute Savoie ait été déjà choisi comme partenaire, avant même la création de l'ARC( syndicat Mixte). Quid du préfet de l'Ain ?;

c) Le fait que les premiers présidents de l'ARC (syndicat mixte) aient déjà été eux aussi choisis. (Prime aux pères fondateurs qui va empêcher les fils de grandir !)

Nous pensons donc et nous pensons toujours que, face aux sujets importants, à la croisée d'intérêts, de sensibilités, de philosophies très différents du type de ceux que nous avons cités, que le développement nécessaire et en marche de l'Agglomération Franco Valdo Genevoise va inévitablement devoir aborder, l'ARC (association) est un lieu de discussion et de décision suffisant, meilleur et plus démocratique que l'ARC (syndicat mixte). Que ce ce changement entraîne une perte de démocratie et qu'il n'était pas nécessaire de se précipiter.